

VITROLLES - CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DEL18-26

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 26/05/2026

Objet : ELECTION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL A LA COMMISSION PERMANENTE

Nature : Délibérations

Matière : Institutions et vie politique - Designation de représentants

Date de télétransmission : 28/05/2026 Agent de transmission : Maryline CZURKA

Acte : 18 26 ELECTIONS REPRESENTANTS DU CONSEIL A LA COMMISSION PERMANENTE.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 013

Identifiant de l'acte : 013-261302319-20260526-DEL18-26-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 28/05/2026

Mise en ligne le :

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration du C.C.A.S.**

Séance du 26 MAI 2026

DELIBERATION N°18/2026

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Loïc GACHON, Président du CCAS.

Présents : Loïc GACHON, Maryline CZURKA, Annie BERTHOLLAZ, Joris COPPENS, Julien MENGEAUD, Martine MIGLIOR, Kadija RAFIA, Alain GAUDE, Amandine GIRAUD, Christine TOSAN, Marie-Thérèse THIBAUT, Judith DESSI, Sébastien GIAMBERTONE, Florence ZÉMOUR, Sylviane THOMAS, Maryline INFANTES

Absent excusé : Guy BIANCOTTO

C.A. en exercice : 17

Présents : 16

Votants : 16

Date de convocation : 15 mai 2026

Président de Séance : M. Loïc GACHON, Président du CCAS

Secrétaire de séance : Mme VILORIA Jocelyne, Directrice déléguée du CCAS

Le nombre des membres du Conseil présents est arrêté à 16 (seize présents)

Le nombre de votants est arrêté à 16 voix (seize voix).

OBJET : ELECTION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL A LA COMMISSION PERMANENTE

Vu Le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles R. 123-19,

Vu la délibération n° 16/2026 du conseil d'administration du 26 mai 2026 relative à l'approbation du règlement intérieur,

Considérant que par délibération n°16/2026, le Conseil a approuvé le règlement intérieur dans lequel sont indiquées la création, la composition, les attributions et les modalités de

fonctionnement de la commission permanente.

Considérant que selon l'article 32-1 du règlement intérieur et conformément à l'article R.123-19 du Code de l'action sociale et des familles, la commission permanente est composée d'un Président et de 4 administrateurs, choisis à parité parmi les administrateurs nommés par le Président et parmi les administrateurs élus au sein du Conseil Municipal.

Considérant que les candidatures sont les suivantes :

II Pour le collège des membres élus :

- Kadija RAFIA, conseillère municipale, déléguée Séniors/Administration générale ;
- Julien MENGEAUD, conseiller municipal, délégué Accès aux droits, lutte contre les discriminations / Commission accessibilité ;
- Annie BERTHOLLAZ, conseillère municipale, déléguée au logement ;
- Amandine GIRAUD, conseillère municipale.

III Pour le collège des membres nommés :

- Marie-Thérèse THIBAUT ;
- Maryline INFANTES ;
- Judith DESSI ;
- Sylviane THOMAS.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à main levée d'élire à la commission permanente :

II Pour le collège des membres élus :

- Kadija RAFIA, conseillère municipale, déléguée Séniors/Administration générale ;
- Julien MENGEAUD, conseiller municipal, délégué Accès aux droits, lutte contre les discriminations / Commission accessibilité ;
- Annie BERTHOLLAZ, conseillère municipale, déléguée au logement ;
- Amandine GIRAUD, conseillère municipale.

III Pour le collège des membres nommés :

- Marie-Thérèse THIBAUT ;
- Maryline INFANTES ;
- Judith DESSI ;
- Sylviane THOMAS.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait à Vitrolles le 26 mai 2026

Pour extrait conforme
Le Président
Loïc GACHON

